

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le Lotissement du Bourg**2 – Le cadre général du compte administratif**3 – La section de fonctionnement**4 – La section d'investissement*1 – Le Lotissement du Bourg

a) Le lotissement a été réalisé afin d'étendre le Bourg et permettre l'arrivée de nouveaux habitants sur Albussac. L'installation de nouvelles familles fait vivre les professionnels installés dans le secteur mais également la commune et le budget communal : maintien de l'école, des services municipaux (cantine, garderie...), recettes liées à la fiscalité...

b) Quatorze lots ont été créés. Il en reste sept à vendre, au prix de 19,00 € TTC le m<sup>2</sup>. Ce tarif peut sembler élevé mais il faut garder en mémoire que les terrains sont entièrement viabilisés : les raccordements en eau, assainissement, voirie, électricité et téléphone sont existants.

2 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2016. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif du Lotissement est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de terrains aménagés.

3 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement constate le stock initial au 1<sup>er</sup> janvier, les opérations réalisées en cours d'année et le stock final au 31 décembre.
- b) Le compte administratif s'équilibre à 107 898,66 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

| Dépenses                                      | Montant    | Recettes                                      | Montant    |
|---|------------|---|------------|
| Dépenses courantes                            | 401,50     | Ecritures d'ordre entre sections              | 106 009,63 |
| Dépenses de gestion courante                  | 0,30       | Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section | 1 889,03   |
| Dépenses financières                          | 1 889,03   |   |            |
| Ecritures d'ordre entre sections              | 103 718,80 |   |            |
| Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section | 1 889,03   |   |            |
| Total   | 107 898,66 | Total   | 107 898,66 |

#### 4 – La section d'investissement

- a) La section d'investissement constate le stock initial aux 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre, la reprise du résultat et le remboursement d'emprunt.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

| Dépenses                         | Montant    | Recettes                         | Montant    |
|----------------------------------|------------|----------------------------------|------------|
| Solde d'investissement reporté   | 25 758,27  | Ecritures d'ordre entre sections | 103 718,80 |
| Remboursement d'emprunt          | 11 423,33  |                                  |            |
| Ecritures d'ordre entre sections | 106 009,63 |                                  |            |
| Total                            | 143 191,23 | Total                            | 103 718,80 |

- c) Le stock de terrains aménagés au 31 décembre 2016 s'élève à 106 009,63 €.
- d) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue le déficit qui sera reporté en 2017 (- 39 472,43 €). Ce déficit provient de l'absence de vente de lots en 2015 et 2016 et sera diminué au fur et à mesure que se feront les ventes.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien